

Réunion du 13 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le lundi treize novembre, à vingt-heures, le Conseil Municipal de la commune de LA DOMINELAIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BERTON Jean-Éric, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 novembre 2023

ORDRE DU JOUR

Approbation délibérations du 16 octobre 2023

1. – **Bons de Noël et repas des aînés**
2. – **Extension du réseau d'assainissement des eaux usées : résultat de la consultation**
3. - **Extension du réseau d'assainissement des eaux usées : financement des travaux**
4. - **Participation des communes à la démarche « Bricobus**
5. - **Contrats d'assurance : résultat de la consultation**

QUESTIONS DIVERSES :

PRESENTS : M. BERTON – Mme MORICEAU – Mr HAUTBOIS – Mme LEMOINE - M TRIHAN – M HAMON – Mme CHOQUET - M. GOULET – M. ROUL - Mme SEGAUD – Mme LECOQ – M. VIOT - M. LORENT - Mme BOSSARD – Mme GAREL

ABSENTS

Monsieur le Maire propose à l'assemblée un point supplémentaire à l'ordre du jour : la décision modificative n°5 sur le budget primitif 2023. L'assemblée approuve ce sixième point qui sera délibéré en fin de séance.

Les délibérations du 16 octobre 2023 sont approuvées à l'unanimité

N° 2023-061

Objet : **Bons de Noël et repas des aînés**

Nombre de Conseillers en exercice : 15

présents	15
votants	15
pour	15

La Commune de La Dominelais décide d'organiser un repas pour les personnes âgées de plus de 70 ans. Ce repas aura lieu le 23 mars 2024. Les personnes ne souhaitant pas participer à ce repas pour diverses raisons recevront un bon de 22 € à faire valoir chez les commerçants de La Dominelais.

Le conjoint qui n'a pas atteint l'âge de 70 ans peut participer à ce repas moyennant le versement d'une somme de 22 €.

Les retraités actuellement en maison de retraite et ayant eu leur dernier domicile sur la Commune se verront offrir un colis d'une valeur de 22 €.

N° 2023-062

OBJET : Extension du réseau d'assainissement des eaux usées : résultat de la consultation

Nombre de Conseillers en exercice 15

présents	15
votants	15
pour	15

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché pour l'extension du réseau d'assainissement des eaux usées a été lancé en application des articles L 2123-1, R 2123-1 1°, R 2123-4 et R 2123-5 du code de la commande publique.

Cette consultation a été lancée après délibération prise par le conseil municipal du 11 septembre 2023 et une remise des offres a été fixée au 11 octobre 2023 à 12h00.

Les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis le 3 novembre 2023 afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection et du rapport d'analyse remis par le cabinet OCÉAM le 30 octobre dernier. Monsieur le Maire propose de retenir le prestataire TPC OUEST pour la tranche ferme et la tranche optionnelle représentant la somme totale de 437 725,50 € H.T

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents:

- Décide de retenir la proposition du Maire et de valider ainsi la décision de la commission d'appel d'offres en retenant l'entreprise TPC OUEST pour les travaux d'extension du réseau d'assainissement des eaux usées ;
- Décide de retenir la tranche ferme et la tranche optionnelle pour la somme totale de 437 725,50 € H.T,
- Approuve les clauses du marché définies ci-dessus, à passer avec le prestataire cité ci-dessus,
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ces prestations.
- Dit que les crédits sont inscrits au budget

N° 2023-063

OBJET : Extension du réseau d'assainissement des eaux usées : financement des travaux

Nombre de Conseillers en exercice 15

présents	15
votants	15
pour	15

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'avoir recours à l'emprunt pour financer l'ensemble des travaux énoncés en objet et soumet une durée d'emprunt n'excédant pas 15 ans

Après délibérations, le conseil municipal :

- Valide le recours à l'emprunt pour financer les travaux d'extension du réseau d'assainissement des eaux usées ;
- Autorise le Maire à consulter les organismes prêteurs en retenant la somme totale des travaux envisagés, soit 437 725,50 €, sur une durée maximale de 15 ans ;

Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de cette consultation.

N° 2023-064

OBJET : Participation des communes à la démarche « Bricobus »

Nombre de Conseillers en exercice 15

présents	15
votants	15
pour	15

Considérant la présentation des Compagnons bâtisseurs faite en Conférence des Maires de BpLC, le 26 mai 2023, sur l'expérimentation « Bricobus » ;

Considérant le tableau présentant le bilan des accompagnements réalisés dans le cadre de cette expérimentation Bricobus ;

Considérant les échanges intervenus pour envisager la prolongation de cette expérimentation, en Bureau communautaire le 6 juin 2023 ;

Depuis juin 2022, Bretagne porte de Loire Communauté s'est associée au CCAS de Bain de Bretagne pour expérimenter sur l'ensemble du territoire intercommunal la démarche « Bricobus », proposée par les Compagnons bâtisseurs.

Cette action vise à répondre de manière concrète aux situations de mal logement des publics les plus fragiles. Ceci grâce à la réalisation de chantiers solidaires.

Conscient que le territoire du sud Ille et Vilaine est particulièrement touché par les questions de précarité énergétique et d'insalubrité, le SDE35 a décidé de s'associer désormais à la démarche, afin de renforcer le déploiement du dispositif.

L'expérimentation menée sur le territoire de BpLC a permis d'accompagner plus de 25 ménages. Toutefois le repérage et l'accompagnement des publics les plus fragiles nécessite d'inscrire les dispositifs et les partenariats dans la durée. C'est pourquoi Il s'agit désormais de pérenniser l'action.

Considérant l'importance **d'impliquer les communes dans la démarche et leur rôle social de premier plan pour le repérage et l'accompagnement des situations**, il est proposé que les communes :

- Contribuent au financement de l'expérimentation Bricobus, au prorata de leur nombre d'habitants (sur la base de 0,23 €/habitant/an) et dans une logique de solidarité entre les communes (cf tableau ci-dessous de répartition de prise en charge).
- Soient le relais quant à la communication sur cette opération, et contribuent au repérage des situations.

- Participent aux comités techniques (élu ou agent référent au CCAS).

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal décide de :

- valider la participation de la commune à la démarche Bricobus.
- d'inscrire à son budget la somme de 325 € pour la participation 2024 qui devra être reversée à BpLC – signataire de la convention à passer avec les Compagnons bâtisseurs.
- désigner Mme Nadine CHAOQUET. comme référente à mobiliser pour les comités techniques Bricobus

Annexe : Tableau des montants de participation à l'expérimentation Bricobus, par commune

	Population *	Participation 2024 en euro
BAIN DE BRETAGNE	7479	1710
CHANTELOUP	1860	425
CREVIN	2902	664
ERCE EN LAMEE	1528	349
GRAND-FOUGERAY	2493	570
LA BOSSE DE BRETAGNE	693	158
LA COUYERE	467	107
LA DOMINELAIS	1423	325
LA NOE BLANCHE	1031	236
LALLEU	571	131
LE PETIT FOUGERAY	903	207
LE SEL DE BRETAGNE	1136	260
PANCE	1223	280
PLECHATEL	2834	648
POLIGNE	1226	280
SAINT-SULPICE-DES-LANDES	836	191
SAINTE-ANNE-SUR-VILAINE	1043	239
SAULNIERES	804	184
TEILLAY	1080	247
TRESBOEUF	1264	289
TOTAL (communes)	32796	7500
TOTAL EPCI + Communes		10000

Forfait EPCI	2500
Participation des communes	7500
Soit par habitant	0,23

*2019 (en vigueur au 1er janvier 2022) population légale (totale)

OBJET : Contrats d'assurance : résultat de la consultation

Nombre de Conseillers en exercice 15

présents	15
votants	15
pour	15

Par délibération en date du 29 août 2023, Monsieur le Maire rappelle qu'un marché de contrats d'assurance a été lancé en application des articles L.2124-1, L.2124-2 et R.2124-1 et R.2124-2, R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique.

Cette consultation a été lancée après délibération prise par le conseil municipal du 29 août 2023 et une remise des offres a été fixée au 13 octobre 2023 à 12h00.

La consultation comprenait 6 lots :

- lot n° 1 : assurance des dommages aux biens et des risques annexes,
- – lot n° 2 : assurance des responsabilités et risques annexes,
- – lot n° 3 : assurance des véhicules à moteur et risques annexes,
- – lot n° 4 : assurance de la protection juridique de la collectivité,
- – lot n°5 : assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus,
- - lot n° 6 : assurance des prestations statutaires

Les membres de la commission d'appel d'offre se sont réunis le 7 novembre 2023 à 14H30 afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection et après présentation du rapport d'analyse des offres remis par le cabinet ARIMA.

Monsieur le Maire propose de retenir les prestataires suivants :

LOT 1 INFRUCTUEUX

Compte-tenu de l'infructuosité, il propose d'engager une procédure de consultation sans publicité ni mise en concurrence, conformément aux dispositions des articles 2122-2 et suivants du Code de la Commande Publique.

Désignation des lots	Entreprises	Solutions retenues	Montant T.T.C annuel
LOT 2 : assurance des responsabilités et risques annexes	SMACL ASSURANCES SA 141, Avenue Allendé 79 031 NIORT Cédex 9	Solution de base Franchise : néant sauf dommages matériels et immatériels : 500 €	1 014,81 €
LOT 3 : assurance des véhicules à moteur et risques annexes	SMACL ASSURANCES SA 141, Avenue Allendé 79 031 NIORT Cédex 9	Solution de base Franchise : véhicules légers 300 € / véhicules lourds 600 €	3 387,90 €
		Prestation supplémentaire : bris de machine Franchise : 800 €	2 088,60 €
			5 476,50 €

LOT 4 : assurance de la protection juridique de la collectivité	Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles Bretagne Pays de la Loire 23, Boulevard Solférino CS 51 209 35 012 RENNES	Solution de base Seuil d'intervention : 500 €	698,81 €
LOT 5 : assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus	SMACL ASSURANCES SA 141, Avenue Allendé 79 031 NIORT Cédex 9	Solution de base Seuil d'intervention : néant	129,42 €
LOT 6 : assurance des prestations statutaires	Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles Bretagne Pays de la Loire 23, Boulevard Solférino CS 51 209 35 012 RENNES	Solution de base : décès, accident du travail, maladie imputable au service, congé de longue maladie, congé d'elougue durée – franchise : 15 jours Maternité, adoption, paternité, congé de maladie ordinaire – franchise : 15 jours Prestation supplémentaire IRCANTEC	10 750,45 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents:

- Décide de retenir les propositions du Maire et de valider ainsi la décision de la commission d'appel d'offres,
- Approuve les clauses des marchés définies ci-dessus, à passer avec les prestataires cités ci-dessus,
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ces prestations.
- Dit que les crédits sont inscrits au budget

N° 2023-066

OBJET : Budget primitif 2023 – décision modificative n°5

Nombre de Conseillers en exercice 15

présents 15
votants 15
pour 15

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'effectuer les décisions modificatives suivantes

Budget Commune – Section de fonctionnement

Augmentation du chapitre 12 – compte 6411— d'un montant de 20 000,00 €

Diminution du chapitre 11 – compte 615228— d'un montant de 20 000,00 €

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que devant.

BERTON Jean-Eric	MORICEAU Marie-Françoise	HAUTBOIS Mickaël
LEMOINE Christine	TRIHAN Jean	HAMON Pascal
CHOQUET Nadine	GOULET Christophe	ROUL Pascal
SEGAUD Florence	LECOQ Valérie	VIOT Christophe
LORENT Gildas	BOSSARD Angélique	GAREL Cécile